



Vandalisme voiture

Par Camille64000

Bonjour,
La conjointe actuelle de mon mari s'est garée sur notre propriété.
N'étant pas encore divorcé, la moitié de la maison m'appartient encore.
En voyant cela j'ai vrillé et ai rayé sa voiture.
Elle a porté plainte contre moi, n'étant assurée qu'au tiers.
Qu'est-ce que je risque ?
Merci pour votre aide

Par Floch6768

bonjour
Qu'est-ce que je risque ?
Etre condamné à l'indemniser pour acte volontaire de détérioration sur bien d'autrui

Par CToad

Bonjour,

le fait qu'elle soit assurée au tiers n'intervient pas. Même si elle avait pris le tous risques, les assurances ne paient pas pour le vandalisme de quelqu'un. Elles avancent peut être la somme mais se retourne contre le fautif.

Il serait vraiment, pour vous, préférable de payer sans rechigner la réparation et de présenter vos excuses.

CToad